PROCES VERBAL

Présents : MM. BERTHOME, A BERTHOME, DELEGER, POURTEAU, GUILLOT, LAVAURE-CARDONA, GASPARD, PATEAU, GUIRAUD, JOUBERT, PERRICHON, MAZELET, JARJANETTE, BILLEAU, MERCIER, KHALDI, JUGE

Absents : MM TROQUEREAU, SALLABERRY, ROCHE-PILLAY, SASTRE (pouvoir à M GUILLOT), LAFON, TRIA

Secrétaire de séance : Anne BERTHOME

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

La convocation du Conseil Municipal a été envoyée le 11 mai 2017

Tirage au sort du Jury d'Assises 2018
En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Pâquerette PEYRIDIEUX, Maire de St Antoine sur l'Isle et à Monsieur Patrick DE MARCHI, Conseiller Municipal à Camps sur l'Isle.
Comme l'année précédente, le tirage au sort du jury d'assises regroupe 3 communes : Camps, St Antoine et St Seurin.
Le nombre de jurés est proportionnel au nombre d'habitant. 2 pour les communes de Camps et St Antoine et 5 pour la Commune de St Seurin. Ont été désignés :

Commune de Camps :	Madame GALLINAD Ingrid
	Madame JEAN Anaïs
Commune de St Antoine sur l'Isle :	Monsieur DUMOULIN Jean Luc
	Madame JAUBERT Cindy
Commune de St Seurin sur l'Isle :	Monsieur BOUREAU Patrick
	Monsieur DEMEULEMEESTER Laurent
	Madame GAURY-MICHELAUD Isabelle
	Madame TEMPIER Marie France
	Madame LAGRANGE Valérie

Le Maire propose à l'assemblée l'approbation du compte rendu du 12 avril 2017 Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté en l'état.

L'ordre du jour porte sur les délibérations suivantes :

Délibération n° 2017-0026 Tarification piscine
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la concession du Complexe Aquatique à la SAS CREQUY, la Commune a réservé 1156 heures annuelles pour les établissements scolaires et 100 heures pour les associations et autres groupements.
Suite à la délibération n° 28 prise le 18 février 2004, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs d'entrées

Pour les scolaires	2,00 €	par élève et par séance
Pour les associations, les instituts médico éducatifs et les Hôpitaux	2,30 €	par personne et par séance

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal
Décide de modifier les tarifs énumérés ci-dessus.
Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-0027 Règlement de la restauration scolaire
Après un large débat, Monsieur le Maire explique qu'il faut modifier le règlement de la restauration scolaire, la délibération est donc reportée.

Délibération n° 2017-0027 Attribution d'une subvention exceptionnelle

Dans le cadre de son implication au sein de l'école municipale de musique de Saint Seurin sur l'Isle, Madame Céline FURRER, assistante d'enseignement artistique, souhaite perfectionner ses acquis et demande à la Collectivité de lui accorder une participation financière à hauteur de 450 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer une aide financière à Madame FURRER Céline d'un montant de 450 €.

Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-0028 Attribution d'une subvention FDAEC 2017

Rapporteur : A BERTHOME

Monsieur le Maire, fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) voté par l'assemblée départementale.

La répartition de cette enveloppe cantonale laisse envisager une subvention à hauteur de 24 345€.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget 2017 ont été inscrits des crédits relatifs à plusieurs projets :

1.- Programme de travaux la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée (Délibération 2015-0058) afin de mettre les Etablissements Recevant du Public de la commune (ERP) de la commune en conformité avec les obligations d'accessibilité.

2.- Travaux de busage du fossé rue Eugène Leroy.

Monsieur le Maire propose d'adopter les plans de financement suivant :

1. **Accessibilité - Coût du projet HT : 27169.64 € HT**

Plan de financement :		
Subvention FDAEC	4 345.00 €	15.99 %
Dotation d'équipement des territoires ruraux	7 144.81 €	26.30 %
Participation Collectivité Travaux HT	15 679.83 €	57.71 %

2. **Busage du fossé rue Eugène Leroy - Coût du projet HT : 68415.00 € HT**

Plan de financement :		
Subvention FDAEC	20 000.00 €	29.23 %
Participation Collectivité Travaux HT	48 415.00 €	70.77 %

Total subvention FDAEC 24 345 €

Pour information, la Mairie a également fait une demande d'aide dans le cadre du FSIL, mais à ce jour nous n'avons pas de réponse.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal **décide**

D'approuver les travaux susvisés

D'autoriser le Maire à demander l'aide de Département au titre du FDAEC

D'entériner le plan de financement

Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-0029 Subvention aux associations 2ème attribution

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les crédits ouverts à l'article 6574,

Le Conseil Municipal,

Décide de procéder à une deuxième attribution de subventions aux associations selon la répartition ci-après :

ELYDANCE	400,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 876,00 €
BOZ'ART	2 500,00 €
TOTAL	**5 776,00 €**

Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-0030 Sollicitation de la Communauté d'Agglomération afin d'engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de St Seurin

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Vu le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016.

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 12 avril 2016 portant extension / fusion de la Communauté de Communes d'Agglomération du Libournais et de la Communauté de Communes du Sud Libournais.

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 29 novembre 2016 portant statut de la Communauté d'Agglomération du Libournais issue de la fusion-extension, annexe 1 point 2° ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-11, L153-32 et L103-3 relatifs au contenu de la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.
Vu la délibération du Pôle Territorial du Grand Libournais en date du 6 octobre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais du 13 décembre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021.
Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2015.
Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du PLU. Ce document doit aujourd'hui évoluer pour intégrer les nouvelles dispositions législatives.
D'une manière générale
D'une part la Commune doit intégrer :

- Le nouveau contexte territorial du SCOT du Pôle Territorial du Grand Libournais,
- Le nouveau contexte territorial du PLH de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

D'autre part la Commune doit définir les objectifs suivants :

- Reconsidérer les emplacements réservés au regard notamment des caractéristiques des voiries et réseaux existants et des contraintes du territoire (à modifier, créer ou supprimer)
- Redéfinir les règles de constructibilités afin de garantir un cadre de vie agréable aux habitants en tenant compte des évolutions législatives du code de l'urbanisme
- Ajuster et adapter le règlement écrit
- Modifier et adapter le plan de zonage et réviser les OPA des secteurs Bouffard
- Ouvrir à l'urbanisation les terrains desservis par les réseaux ainsi que les secteurs situés à l'est de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Demande à la Communauté d'Agglomération du Libournais d'engager pour ces motifs une procédure de révision du PLU de la Commune de St Seurin sur l'Isle
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Décide de saisir la Communauté d'Agglomération du Libournais pour engager la procédure de révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal.
Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-0031 Eclairage Public 2017 : demande de subvention auprès du SDEEG
Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-0041 dans laquelle il évoquait la visite des techniciens du SDEEG au cours du dernier trimestre 2014.
Ceux-ci avaient constaté la vétusté de l'éclairage public et des travaux ont été engagés dès 2015 puis en 2016 pour remplacer les foyers vétustes.
Monsieur le Maire propose de poursuivre ce programme de travaux en remplaçant une partie des foyers concernés en 2017, 80 foyers vétustes et 31 foyers vétustes résidentiel.

Coût du projet HT	**83 860,01 €**
Plan de financement :	
Subvention SDEEG	12 000,00 €
Subvention SIE	33 544,00 €
Participation collectivité travaux HT (hors frais maîtrise d'œuvre)	38 316,01 €
TOTAL	**83 860,01 €**

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal **décide**
D'approuver les travaux susvisés
D'autoriser le Maire à demander l'aide du SDEEG et du SIE
D'entériner le plan de financement
Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017-0032 Création et modification du tableau des emplois
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'opportunité de transformer le tableau des emplois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires.
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Création	Date d'effet
1 opérateur des APS qualifié	1er juin 2017

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice 2017.
Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0
Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

Comité Syndical du Collège du 15 mai 2017
Le rapport de la dernière réunion ne correspondant pas aux attentes.
M GUILLOT a assisté à la réunion du Comité Syndical du Collège. Il en ressort deux hypothèses, soit la dissolution du syndicat, soit sa continuité jusqu'en 2019.
Concernant la position de la commune, M GUILLOT a demandé que le syndicat soit dissout.

La journée des Maires de Gironde se tiendra le 24 mai 2017 dans le cadre de la Foire Internationale de Bordeaux.
Intervention de Jean Luc GLEZE, visite de la foire suivie d'un cocktail dinatoire

TOUR DE TABLE

E LAVAURE-CARDONA s'est rendu vendredi 12 mai au loto du football du ST SEURIN Junior Club à la Salle Raymond Bonnot. Très bonne organisation du club. Elle rappelle l'intérêt de fortifier l'image du club.
Le Maire partage ce sentiment et recevra prochainement les dirigeants du club.

Le Maire a fait visiter lundi 15 mai le SMICVAL MARKET à VAYRES à Philippe BUISSON qui a été ouvert fin avril.

M GUILLOT rappelle qu'à la Médiathèque aura lieu samedi prochain le Comité de Lecture, les écoles exposeront leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Secrétaire de Séance,

Anne BERTHOME

le Président de Séance,

MAIRIE SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE (Gironde)

Marcel BERTHOME